

TERRITOIRES DE PROJET

Numéro
24
AUTOMNE
2023

LA LETTRE DES PÔLES TERRITORIAUX ET DES PAYS

Interview exclusive : Agnès PANNIER-RUNACHER

Ministre de la Transition énergétique

Gestion de la ressource en eau

Pays Montargois

Régions de France

Interview de Philippe BAILBE, Délégué général

SOMMAIRE

.....

3 Éditorial

4 Actualités

EN EXCLUSIVITE

6 Interview du Mag - Agnès PANNIER-RUNACHER

NOS TERRITOIRES

8 Pays Montargois - Gestion de la ressource en eau

10 Pays Beaunois - Interview Delphine DAVID

NOS PARTENAIRES

12 CertiNergy

13 Régions de France

ANPP VOUS ACCOMPAGNE

15 Mobilités

16 Questions juridiques

- Faut-il remplacer le vice-président démissionnaire au bureau d'un syndicat mixte ?
- Un syndicat mixte peut-il réaliser des prestations de service pour le compte de communes ?

17 Enquête Conseil de développement

WEBMAGAZINE ÉDITÉ PAR ANPP - TERRITOIRES DE PROJET

.....

Directrice de la publication :
Josiane CORNELOUP, Présidente

Directeur de la rédaction :
Michael RESTIER, Directeur

Rédactrice en chef et mise en page :
Manel BELMOKH, Chargée de mission



POUR NOUS CONTACTER :
06 12 02 01 78 / 22, rue Joubert 75009 PARIS
contact@anpp.fr / anpp.fr



SCAN ME

EDITORIAL



Tout d'abord, je souhaite que cette période de congés vous ait été agréable et ressourçante. Car, après cette parenthèse estivale bien méritée, la rentrée sera ancrée dans l'action. En effet, bien que **la France ait heureusement été épargnée en termes de phénomènes climatiques caniculaires**, qui n'ont cependant pas épargnés nos voisins européens, **juillet 2023 nous ramène à la dure réalité pour avoir été le mois le plus chaud jamais enregistré**. La prise en compte du réchauffement climatique et de ses conséquences, notamment sur la préservation de la ressource en eau, mais aussi du maintien de la biodiversité, nous obligent.

C'est l'impulsion que prendrait la nouvelle mouture des CRTE, contrats pour la réussite de la transition écologique, plus enclins à **aborder avec ambition les actions à mener en matière de transition écologique**, par une approche financière pluriannuelle du dispositif et l'intégration naissante d'un principe d'écoconditionnalité, que nous appelions de nos vœux. La prise en compte du financement de l'ingénierie du développement local et des transitions n'est pas prise en compte dans les CRTE à ce stade, **mais pourrait l'être prochainement dans d'autres dispositifs, à la suite de nos récents échanges constructifs et positifs** avec Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Nous nous mobiliserons encore et encore sur le sujet !

Un autre combat rondement mené en passe d'être remporté durant la période estivale : le **retrait annoncé de la consigne des bouteilles plastiques**, souhaitée par l'ancienne Secrétaire d'État en charge de l'Écologie, Bérangère COUILLARD. Mobilisée avec ses partenaires, ANPP - Territoires de projet dénon-

çait la déstabilisation, voire la fin du service public du traitement des déchets en France.

C'est fort de ces constats, que nous devons travailler de concert, **œuvrer dans une dynamique de confiance** entre collectivités et avec l'État pour atteindre nos objectifs. Les coopérations urbain/rural, public/privé, interterritoriales, transfrontalières devant être spontanées, la publication du **vadémecum "Faire territoire : misons sur les coopérations"** est imminente pour justement valoriser ces dynamiques nécessaires pour opérer les changements qui s'imposent.

Les prochains **États Généraux des Pôles Territoriaux et des Pays 2024 prévus les 1^{er} et 2 février**, à La Rochelle, en région Nouvelle-Aquitaine, auront pour thème : **"Autonomie, résilience et bonheur local, pour un développement équilibré"**. Ils seront l'occasion de faire état des démarches innovantes en la matière.

Engagée pour vous et sur tous les fronts, **ANPP - Territoires de projet continue de faire entendre la voix des Territoires de projet, des GAL et des Conseils de développement**. Merci pour votre soutien et votre implication pour un développement local ambitieux.

Josiane CORNELOUP

Présidente ANPP - Territoires de projet
Députée de Saône-et-Loire

ACTUALITES



EGPP 2024

Temps fort pour les Territoires de projet, les **États Généraux des Pôles territoriaux et des Pays** réunissent les acteurs de l'aménagement et du développement local. En partenariat avec la Banque des Territoires, l'ANCT, le CNFPT, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental de Charente-Maritime, La Rochelle Agglo, la Ville de La Rochelle, les **EGPP 2024 auront lieu les 1^{er} et 2 février** à l'Espace Encan.

Réservez les dates



Rencontre ministérielle

ANPP - Territoires de projet, représentée par Josiane CORNELOUP, Présidente, Députée de Saône-et-Loire, et Vincent THIEBAUT, 1^{er} Vice-président, Député du Bas-Rhin, a rencontré Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

De nombreux sujets ont été abordés à l'occasion de cette rencontre attendue : CRTE, Agenda territorial, France Ruralités, Fonds vert, programmation LEADER ou encore la consigne plastique et le devenir du SPRH. Enfin, en matière de consigne de la bouteille plastique, il semble acquis que les travaux conjoints des associations d'élus aient porté leurs fruits : le projet sera avorté.



Enquête Gestion des risques

Fortement sensibilisée aux enjeux de la gestion des risques et du dérèglement climatique, ANPP - Territoires de projet a souhaité investir ces sujets et identifier les initiatives des Territoires de projet pour y faire face.

Retrouvez l'enquête >>



ACTUALITES



Partenariat CNDP

Cet été, le bureau ANPP - Territoires de projet représenté par Josiane CORNELOUP, Présidente a rencontré la Commission nationale du débat public (CNDP) représenté par Marc PAPINUTTI, Président.

Un échange fructueux et riche au cours duquel ont été abordés divers thèmes : la concertation, la participation, la coopération, et encore la mobilisation des jeunes.



[Toute l'actualité ANPP - Territoires de projet >>](#)



Contribution TRACC



Dans le cadre de la consultation lancée par le Ministère, concernant l'élaboration de la future trajectoire de réchauffement pour l'adaptation au changement climatique, ANPP - Territoires de projet a organisé un webinaire avec ses adhérents en vue de la rédaction d'une contribution collective.

[Retrouvez les informations sur la TRACC >>](#)



Agenda

Septembre

29 : [Webinaire Culture >>](#)

Octobre

6 : [Webinaire Fondation et mécénat territorial >>](#)

27 : [Webinaire Concertation territoriale >>](#)

Novembre

10 : [Traiter les défis, le rôle-clé des leaders territoriaux >>](#)

24 : Santé en milieu rural

Décembre

1^{er} : Écosystème de l'accompagnement au tissu économique local



INTERVIEW DU MAG



Agnès Pannier-Runacher a été nommée **Ministre de la Transition énergétique** en mai 2022.

- Elle était préalablement Ministre déléguée chargée de l'Industrie auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, depuis juillet 2020 ; Secrétaire d'État depuis octobre 2018.
- Elle était avant cela Directrice Générale Déléguée de la Compagnie des Alpes (2013-2018), acteur clé du secteur européen des loisirs et leader mondial de l'exploitation de domaines skiables.

Agnès PANNIER - RUNACHER

Ministre de la Transition énergétique

Tout d'abord, comment allez-vous ?

Très bien ! Nous devons collectivement faire face à d'immenses défis... Mais, les réponses sont entre nos mains, celle de nos concitoyens, de nos entreprises, de nos collectivités locales. Et cela rend cette période passionnante !

Comment s'est forgée votre implication auprès des collectivités et au service de l'intérêt public, en somme quel est votre parcours ?

Mon parcours, c'est celui d'une haute fonctionnaire, ce qui m'a mené au cœur de l'action de l'Etat à l'APHP ou à la Caisse des dépôts. Mon parcours, c'est aussi celui d'une dirigeante d'entreprise, que ce soit dans l'automobile, chez Faurecia, ou dans le secteur des loisirs, à la Compagnie des Alpes.

En filigrane de ce parcours, j'ai des valeurs chevillées au corps, celles du pacte républicain. Celle de l'égalité des chances, des sexes, des territoires. L'obsession que chacun soit jugé pour son mérite et non pour son origine sociale ou géographique.

"Depuis bientôt cinq ans, en tant que membre du gouvernement, j'ai l'immense honneur de servir mon pays et de travailler à des politiques publiques auxquelles je crois : la réindustrialisation, la souveraineté économique et énergétique"

Pouvez-vous nous parler du Ministère de la Transition énergétique ?

Le ministère de la Transition énergétique est un ministère régalien. En effet, alors que l'énergie devient – ou redevient – l'un des enjeux économiques, géopolitiques et climatiques les plus cruciaux du siècle, réussir la transition énergétique doit être au cœur des priorités de l'Etat.

Pour réussir, l'ambition qui a été fixée par le Président de la République est claire : **atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et devenir le premier grand pays industriel à sortir des énergies fossiles.** Un objectif qui ne va pas de soi quand on sait que notre pays dépend encore aux deux-tiers des énergies fossiles dans sa consommation d'énergie finale.

Pour en sortir, nous n'avons que deux leviers : réduire notre consommation d'énergie – cela se fait avec la sobriété et l'efficacité énergétiques – et augmenter notre production d'énergie décarbonée – ce qui suppose de relancer la filière nucléaire et de déployer massivement les énergies renouvelables.

Et nous devons faire cela tout en nous assurant, à chaque pas, de protéger nos concitoyens, de préserver la compétitivité de nos entreprises, de ne pas créer de nouvelles dépendances industrielles et de ne pas créer d'inégalités entre nos territoires.

Quels sont vos dossiers prioritaires du moment ?

Il y a un an, ma rentrée était marquée par une crise énergétique et climatique sans pareil. Il a fallu sécuriser l'approvisionnement en énergie, amortir la hausse des coûts pour les Français, relancer notre production électrique nationale.

Je me suis attelée également à remettre notre pays sur la bonne trajectoire énergétique, notamment en faisant voter deux lois (l'une sur l'accélération du nucléaire, l'autre sur l'accélération des énergies renouvelables), et en engageant un plan de sobriété qui, sans contraintes ni nouvelle loi, a permis de réduire de 12% la consommation d'énergie de notre pays.

"Ce travail de fond porte ses fruits et nous abordons cet hiver en bien meilleure posture."

Je souhaite donc me concentrer sur la planification énergétique et écologique. J'y travaille avec les parlementaires, les élus locaux, les fédérations, les associations environnementales et les organisations syndicales. Au-delà des textes que nous devons élaborer, je veux que l'on mette à disposition de tous les acteurs – élus locaux, patrons d'entreprises, ménages – des outils qui leur permettent d'agir et pas de subir.

Plus globalement, quelle est votre vision du développement local de ces dernières années ?

L'action locale, c'est la clé de la réussite des politiques publiques. Pour moi, l'Etat doit poser le cadre, réfléchir aux moyens, mettre à disposition son expertise et co-construire des stratégies. Les élus locaux – avec les services déconcentrés – portent les projets, anticipent les besoins de leurs habitants, expérimentent, adaptent aux spécificités de leurs territoires et font remonter les points de blocage à régler au niveau national.

C'est pourquoi, lors de l'examen du projet de loi d'accélération des énergies renouvelables au Parlement, guidée notamment par mes échanges avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF), j'ai créé un **système de planification des énergies renouvelables** qui permet aux élus locaux de dire où ils préfèrent voir – ou ne pas voir – s'implanter des projets. Car avancer sur des projets sans acceptabilité locale et sans les élus locaux, c'est cela qui bloque les projets.

Le mot de la fin ?

Un mot simplement pour **féliciter l'ANPP, ses élus et ses adhérents, du travail qu'ils font, au quotidien, pour le développement local et pour la promotion des Territoires de projet.** Vous êtes un partenaire essentiel pour la réussite de la politique énergétique de la France !



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TERRITOIRE EN ACTION



GESTION RESSOURCE EN EAU PAYS GÂTINAIS MONTARGOIS

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois est une collectivité territoriale située à l'est du département du Loiret, composée de 3 communautés de communes et d'une communauté d'agglomération. Il correspond au bassin de vie de Montargis, représentant 95 communes et 130.000

Depuis 2009 une politique de préservation de la ressource en eau est portée par le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais devenu PETR Gâtinais montargois en 2019, en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et les collectivités maîtres d'ouvrages des captages prioritaires du territoire.

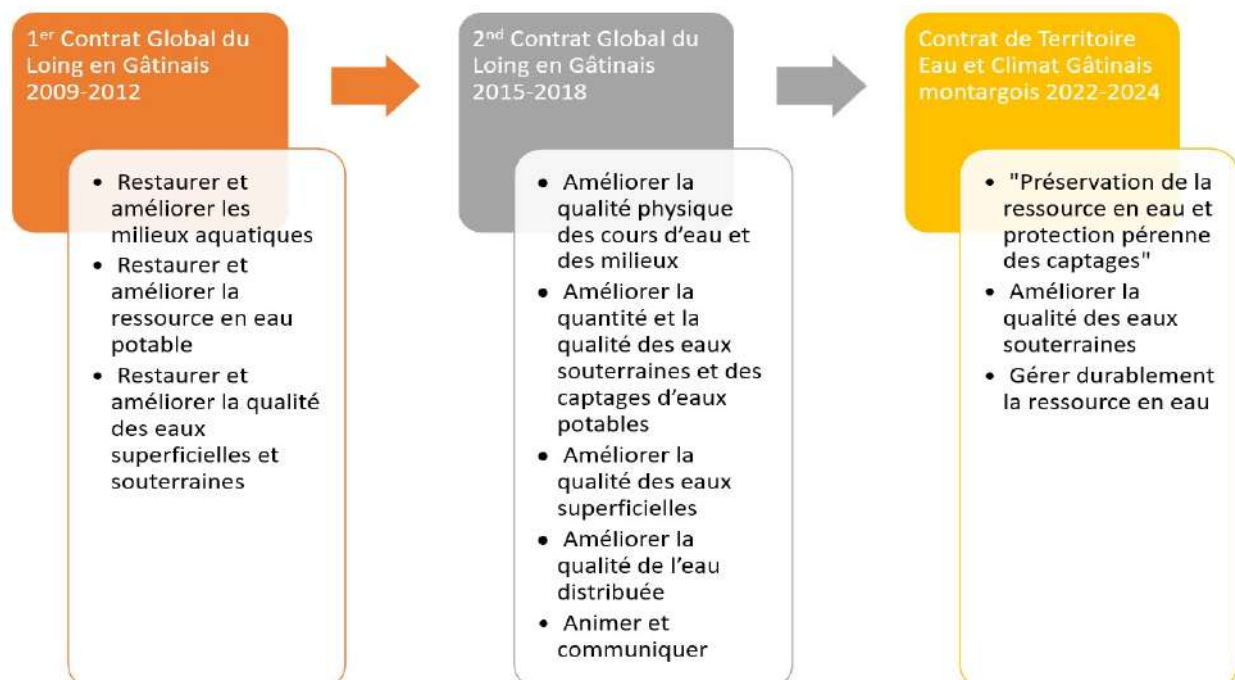
En effet, sur le territoire du bassin versant superficiel du Loing en Gâtinais, 10 captages (ou champ captant) alimentant les populations en eau potable ont été classés prioritaires par le Grenelle de l'Environnement et la Conférence Environnementale. Ces captages présentent des problèmes de qualité d'eau liés notamment aux pollutions diffuses d'origine agricole (produits phytosanitaires et nitrates dans les eaux brutes).

Ces captages ont fait l'objet d'étude d'aire d'alimentation de captage (AAC) pour aboutir à des plans d'actions visant à lutter contre les pollutions diffuses et restaurer la qualité de l'eau captée. Le PETR Gâtinais montargois est en charge de l'animation de ces plans d'actions, en partenariat avec les collectivités ayant la compétence eau potable, dans une logique de simplification et de mutualisation des moyens. Ainsi, une cellule d'animation, composée de trois postes, est chargée de mettre en œuvre les actions définies dans ces programmes et inscrites dans un contrat de partenariat technique et financier avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Sur le territoire du Gâtinais montargois, 10 AAC ont été délimitées et représentent une superficie de 44.620 ha dont 24.467 ha à usage agricole, soit 55%.



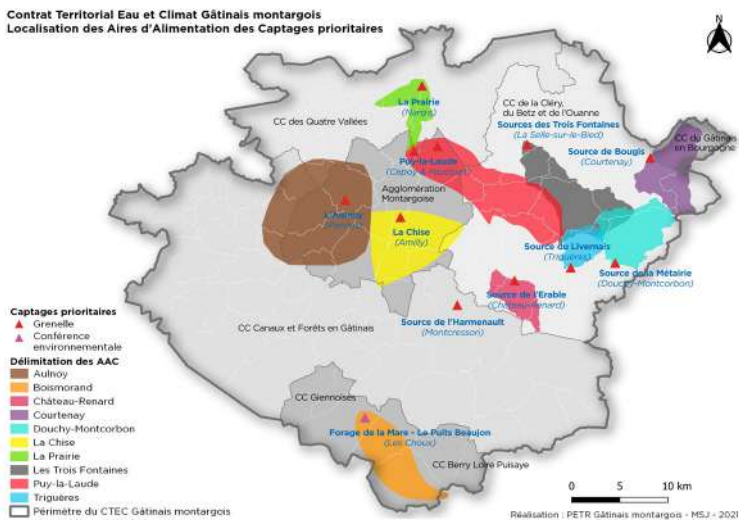
© Pays Gâtinais Montargois
Organisation d'une journée
technique à destination des
agriculteurs du territoire

Pour la période 2022-2024, un nouveau Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) Gâtinais montargois, a été élaboré en partenariat avec l'AESN et les collectivités partenaires.



Le budget

Le budget du CTEC Gâtinais montargois est de 1.150 000 € pour les 3 ans avec une participation financière de l'Agence de l'eau à hauteur de 80%. La majeure partie du reste à charge est assurée par les collectivités maîtres d'ouvrages.

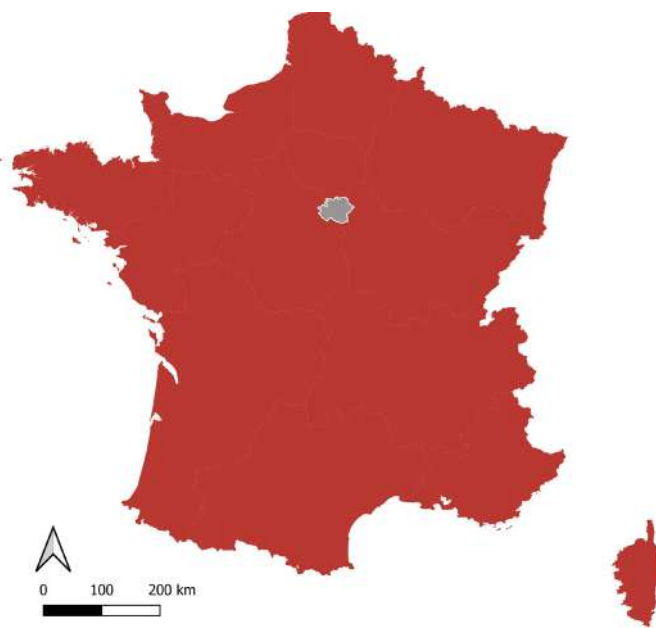


32 actions figurent dans le CTEC Gâtinais montargois

Elles ont pour objectif la reconquête de la qualité des eaux brutes des captages du territoire, dont trois actions prioritaires "eau et climat" : promotion des techniques alternatives au désherbage chimique, des systèmes agroforestiers et l'implantation de haies. et de l'enherbement des parcelles vulnérables.

Tous les acteurs présents sur les AAC sont concernés : agriculteurs, industriels, artisans, gestionnaires de réseaux, etc. De nombreuses actions sont initiées à destination des agriculteurs des AAC pour limiter l'impact des activités sur la ressource en eau : changement de pratiques et réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, limitation des pertes de nitrates, implantation de surfaces d'intérêt agro-environnemental, développement des cultures à bas niveau d'intrants et de l'agriculture biologique. Des études sont également réalisées pour améliorer la connaissance du territoire. La dernière étude menée et finalisée en 2022 a permis de mieux comprendre le fonctionnement hydrogéologique des captages. Cette étude a été permise grâce à la valorisation des données acquises par le suivi renforcé de la qualité des eaux, mené depuis plusieurs années dans le cadre du 2nd Contrat Global puis du CTEC.

Le bilan à mi-parcours du CTEC est en cours de réalisation et pourra permettre d'orienter la réalisation d'actions jugées prioritaires par les élus et les partenaires.



En savoir plus :
Pays Gâtinais Montargois >>

INTERVIEW



Delphine DAVID

Directrice Pays Beaunois

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Je viens d'une petite commune de Bourgogne. Après des études de géographie, j'ai suivi un DESS en Tourisme à Clermont Ferrand et un DESS en Aménagement du territoire à Amiens. J'ai eu mes premières expériences professionnelles en cabinet conseil, Chambre d'agriculture et Communauté de communes. J'ai toujours choisi le rural, l'urbain ce n'est pas trop mon truc. J'ai été recrutée pour créer le Pays Beaunois il y a 20 ans et je suis toujours là ! Un dinosaure dans le réseau des Pays. Mais finalement j'ai changé plusieurs fois de métier. Depuis 8 ans, je travaille aussi pour l'agglomération de Beaune pour laquelle je pilote les dispositifs contractuels et fait de l'ingénierie financière. C'est un vrai plus car cela permet une véritable optimisation entre les outils Pays et les outils Agglo.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans une structure Pays ?

Je suis arrivée au Pays au moment où la dynamique prenait dans toute la France. C'était enthousiasmant.

Ce qui m'attirait, c'était de créer quelque chose, de relever le challenge de faire travailler les gens ensemble, de casser les codes, de mélanger public-privé pour croiser les regards. J'aime la liberté d'initiative et d'imagination qu'ont gardé la plupart des Pays, le travail direct avec les élus et mon équipe, la richesse de mon métier qui me fait rencontrer des personnes d'horizons différents et passer d'un sujet à l'autre plusieurs fois par jour !

" Ce n'est pas un long fleuve tranquille mais quelle richesse ! "

Quels sont vos dossiers du moment ?

Ils sont nombreux. Nous mettons beaucoup d'énergie et de moyen sur la redynamisation des petites villes de notre territoire. C'est complexe, l'approche doit être globale et les résultats peu visibles à court terme. Nous sommes très mobilisés sur l'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique avec des évolutions au niveau national que nous suivons de près. La démographie médicale, le PAT aussi où nous sortons plutôt bien notre épingle du jeu. Et enfin LEADER...

Quelles sont les relations EPCI / Pays ?

C'est une relation de confiance. Le Pays se positionne comme un lieu de ressource en ingénierie sur lequel ils peuvent s'appuyer pour avoir un appui technique et de l'ingénierie financière. C'est aussi devenu un outil de mutualisation, c'est une vraie preuve de confiance. Les EPCI sont nos adhérents, donc le Pays est à leur service mais ils ont l'habitudes qu'on les bouscule avec des sujets qui sortent de leur compétence comme la santé ou la GPECT. Et comme souvent on réussit ce qu'on propose, les élus nous font confiance.

Un moment particulièrement marquant de votre carrière ?

Je ne sais pas s'il y a un moment. Je garde un souvenir ému de la surprise et de la fierté des élus la première fois qu'on a décroché des fonds LEADER. Ce qui me marque surtout c'est que pendant 15 ans on me demandait si le Pays allait disparaître et qu'aujourd'hui on ne me le demande plus. C'est une vraie fierté. Le Pays est toujours là avec une équipe qui grandit en même temps que la confiance de nos élus et nos partenaires !

Et un moment moins satisfaisant ?

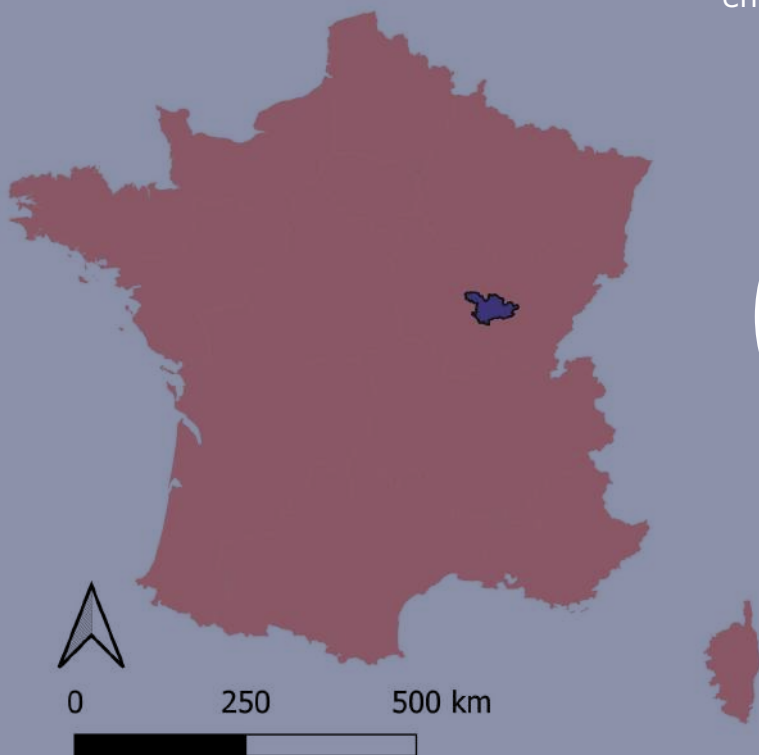
Je suis un peu dépitée de voir ce que devient LEADER. Cela génère beaucoup de déception et de tensions. On est passé d'un outil au service de l'innovation territoriale piloté par les acteurs locaux à un dispositif régional où l'administratif prend le pas sur le politique.

Un avis à partager sur l'évolution des politiques publiques de ces dernières années ?

Je crois qu'on n'a pas assez compris la nécessité de s'appuyer sur le local pour construire nos politiques publiques, pensées dans des bureaux, sans prise avec la réalité de l'existant ou des difficultés de mise en œuvre.

"J'aimerais que les politiques publiques s'appuient autant sur les stratèges que sur les faiseurs."

Nous avons besoin des deux regards pour être plus efficaces dans les solutions à déployer et l'optimisation de nos moyens. Dans un contexte administratif toujours plus complexe, je crains que nos métiers aient encore de l'avenir.



Pays Beaunois

Co-Présidence :
Emmanuelle COINT
et Alain SUGUENOT
4 EPCI
196 communes
115.000 habitants



PRESENTATION PARTENAIRE

CERTINERGY & SOLUTIONS



CertiNergy & Solutions, filiale du Groupe ENGIE, accompagne les entreprises, industriels et acteurs publics à réduire leurs consommations d'énergie dans la durée.

Depuis près de 15 ans, CertiNergy & Solutions accompagne les personnes morales à réduire leurs consommations d'énergie grâce à des solutions techniques et financières.

Forte de son expertise du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, CertiNergy & Solutions accompagne notamment les acteurs publics (collectivités, Etat, bailleurs sociaux...) à financer des opérations d'économies d'énergie. Ces opérations peuvent à la fois concerner les bâtiments (installation d'une gestion technique du bâtiment, isolation...), l'éclairage public ou encore un patrimoine plus technique comme les stations d'épuration (installation de variateurs électroniques de vitesse...).

Les équipes, basées à Paris et Angers, se déplacent partout sur le territoire pour rencontrer les clients, échanger sur leurs enjeux et proposer la ou les solutions adaptées pour y répondre.

La réduction des consommations d'énergie est un sujet majeur comme l'ont montré les deux plans de sobriété et la récente crise de l'énergie.

Aujourd'hui, grâce aux Certificats d'Economies d'Energie et à l'accompagnement de CertiNergy & Solutions, les collectivités et leurs groupements peuvent bénéficier d'opportunités notamment pour :

- Raccorder des bâtiments à un réseau de chaleur existant permettant également de réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Installer une Gestion Technique du Bâtiment dans les bâtiments assujettis au Décret BACS

- Isoler les bâtiments (combles, murs, planchers) et les réseaux (calorifugeage, points singuliers)

Ces opportunités peuvent être des leviers pour se mettre en conformité avec les réglementations (Décrets Tertiaire et BACS) et agir pour améliorer l'empreinte carbone de ses bâtiments.

"Nous avons depuis le début accompagné des acteurs publics. Cela s'est particulièrement renforcé au moment du programme Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte qui permettait aux collectivités de bénéficier d'opportunités liées aux CEE. Aujourd'hui, nous accompagnons toujours des collectivités et des acteurs publics à concrétiser leurs projets d'efficacité énergétique grâce à la mobilisation du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie et à l'optimisation des primes financières".



Arnaud GUILLEMAIN,
PDG de CertiNergy & Solutions

Toutes les informations :

www.certinergy.com

INTERVIEW

ACTEUR

.....



Philippe BAILBE

Délégué général, Régions de France

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Mon parcours est très classique pour la fonction publique territoriale, c'est-à-dire très atypique comme pour nombre de cadres des collectivités. Cette forte diversité des origines et des parcours est d'ailleurs une richesse pour l'action publique locale. En sortie de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, j'ai choisi de servir comme officier dans la Gendarmerie nationale : j'y ai découvert et pratiqué l'exercice de l'autorité, la gestion des situations à risque et la rigueur des procédures. Après deux années au cabinet du ministre de l'Intérieur, j'ai entamé par choix, en 2008, un deuxième parcours professionnel, celui de la territoriale, au CNFPT, en département puis en région. Et j'y ai rencontré les défis des transformations des organisations, l'exigence du service public et celle de la bonne gestion des ressources et des compétences, les aventures collectives et humaines à l'échelle d'un territoire. Les 6 dernières années en Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont j'étais le DGS, m'ont permis de vivre l'expérience inédite de la fusion de deux régions, la conduite de projets d'envergure puis la gestion de crises sanitaires sans précédent. Nos parcours territoriaux sont d'une incroyable richesse !

Vous dirigez Régions de France depuis un an, quelles sont ses missions ?

Régions de France est l'une des grandes associations de collectivités. Sous l'impulsion de Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie et Présidente de Régions de France, l'association a pour première mission de représenter les Régions auprès des pouvoirs publics, le gouvernement, le Sénat et l'Assemblée nationale, les instances de l'Union européenne pour y défendre la décentralisation régionale, les libertés locales et la démocratie de proximité.

"Le collectif des Régions est également un élément fort de la gouvernance et du fonctionnement de l'association"

Les débats en Conseil des Régions visent à rechercher chaque fois que possible un consensus entre les élus. L'association organise les échanges internes entre les professionnels Régions dans chaque domaine de l'action publique locale, pour partager les expertises, coordonner les positions et préparer des contributions communes pour les commissions parlementaires, la Cour des comptes... L'association concourt enfin à valoriser l'action des Régions toute l'année et particulièrement à l'occasion du Congrès des Régions.

Quels sont les liens qu'entretiennent les Régions avec les Territoires de projet ?

Les Territoires de projet sont une composante essentielle de l'initiative dans la proximité et de la valorisation des potentiels locaux. Les Régions travaillent avec ces acteurs importants dans le cadre de leur politique d'aménagement et de cohésion territoriale, notamment avec les Pays, les Pôles et les Parcs Naturels Régionaux. Pour de nombreuses Régions, les territoires de projet sont dorénavant au cœur de leurs politiques d'aménagement. C'est la raison pour laquelle elles contractualisent sur plusieurs années avec ces territoires.

Les Régions sont maintenant autorités de gestion pour les fonds européens, quels constats en tirez-vous ?

Les Régions assument depuis 2014 la fonction d'autorité de gestion d'une grande partie des fonds européens : elles disposent donc d'un puissant levier d'action, en cohérence avec leurs efforts propres de soutien aux projets en investissement. Cette compétence est exercée en articulation étroite avec la DGEFP pour ce qui est du FSE, le ministère de l'agriculture pour le FEADER, avec l'ANCT et la Commission européenne pour les fonds de cohésion. Le transfert de l'autorité de gestion constituait une demande ancienne de la part des Régions. Elle était parfaitement cohérente avec leurs compétences de développement économique, de transport et mobilités, d'environnement et d'aménagement durable du territoire, d'éducation et de formation professionnelle. La période est d'ailleurs assez inédite par les trois défis que doivent relever les Régions, celui de clôturer la programmation 2014-2020 qui a été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences, le lancement de la programmation 2021-2027 tout en initiant la réflexion sur la programmation pour l'après-2027.

Quelles synergies et positions communes entre nos deux associations ?

Les relations de travail entre les deux associations sont anciennes et de bonne qualité. Les échanges sont réguliers sur nombre de sujets liés au développement économique, à l'environnement et à l'aménagement du territoire. Ces échanges ont vocation à se renforcer au cours des prochaines années : les territoires de projet et les Régions ont de nombreux intérêts en

commun à défendre, notamment en matière de transition écologique, de protection de la biodiversité ou d'éducation. Ainsi, plusieurs sujets d'actualité particulièrement stratégiques pour l'avenir de notre pays tels que la démarche du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et la planification de la transition écologique concernent les politiques menées aussi bien par les Territoires de projet que les Régions. Sur ces sujets, l'intérêt d'un travail mutuel entre ces deux partenaires, et donc centre les deux associations, est évident.

Auriez-vous une réflexion à nous partager sur l'évolution du développement local de ces dernières années ?

Les objectifs de durabilité et de transition écologique traversent aujourd'hui l'ensemble des thématiques du développement local : réduire l'empreinte carbone, promouvoir les énergies renouvelables, encourager la mobilité douce, comme le vélotourisme, et préserver les ressources naturelles.

"Qu'il s'agisse des mobilités, de l'éducation et de la formation, du tourisme, les acteurs de l'échelon local ont un rôle essentiel à jouer"

Ensuite, j'observe que seuls sont véritablement durables les projets qui sont coproduits à l'échelle des territoires, par les acteurs directement concernés. En d'autres termes, c'est dans la co-action entre les Régions et les territoires de projet, mais aussi les autres collectivités et établissements publics de coopération, les citoyens, que les projets arrivent à maturité, éclosent et perdurent, davantage qu'à la faveur d'appels à projets nationaux.

Dans ce même esprit, je crois que le développement local est, plus que jamais, un enjeu de démocratie de proximité. C'est en accordant aux acteurs locaux davantage de liberté pour agir et les moyens à la mesure de leurs responsabilités que les élus peuvent apporter les réponses les plus adaptées aux besoins spécifiques de leur territoire, réduire les inégalités territoriales et innover pour apporter des solutions aux attentes de la population, comme celles de la désertification médicale, les enjeux de l'orientation des jeunes, de l'emploi ou du logement.

Plus d'informations :
[Régions de France >>](#)

MOBILITES

Contenu et réseau autour du covoiturage

Les objectifs du programme AcoTE sont de plusieurs ordres : sensibiliser les élus et techniciens au covoiturage comme alternative à la voiture individuelle, et créer des lignes de covoiturage en zone peu dense. Le premier objectif se déroule durant des sessions de formation auprès des élus et techniciens autour du covoiturage, en évoquant l'état des lieux, les solutions qui existent et le potentiel du covoiturage.

1

Le réseau AcoTE c'est aussi la création d'un site web qui est une mine de ressources sur le sujet du covoiturage du quotidien. Une inscription est obligatoire pour accéder notamment à la boîte à outils qui contient des éléments sur la

LOM, l'imposition du covoiturage, des comptes-rendus de journées et de Club mobilité ou encore des webinaires du programme.

2

Ces fiches outils, que l'on peut [retrouver ici >>](#) permettront à des personnes novices en la matière de se former sur le sujet du covoiturage, apprendre de ses pairs et obtenir des contacts clés. Le [replay du webinar >>](#) dédié au retour d'expérience de la co-construction de lignes de covoiturage animé par la responsable de LaRoueVerte est également à retrouver afin de mieux saisir les enjeux.

3

L'aspect réseau social est également présent, avec [un espace de discussion disponible >>](#) où vous pourrez retrouver toutes les dernières actualités du programme et ne pas manquer les

événements. [Un forum >>](#) a été mis en place et permet de traiter les points saillants du covoiturage à savoir le financement, l'aspect juridique, et les bonnes pratiques du covoiturage.



Il est encore possible de bénéficier du programme AcoTE. Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement à la sensibilisation et à la mise en place de lignes de covoiturage, n'hésitez pas à nous écrire à contact@acote-covoiturage.fr ou se rendre sur notre site www.acote-covoiturage.fr

.....

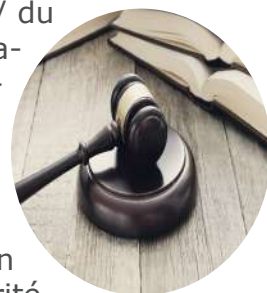
Faut-il remplacer le vice-président démissionnaire au bureau d'un syndicat mixte ?

Par transposition des règles applicables aux syndicats de communes (articles [L. 5211-2 >>](#), [L. 5212-1 et s.>>](#), [L. 5711-1 >>](#) et [L. 5741-1 CGCT >>](#)), pour mémoire, la démission du Vice-président d'un syndicat mixte est régie par les règles relatives à la démission des adjoints (article [L. 2122-15 CGCT >>](#)).

Selon l'article [L. 5211-10 du CGCT >>](#), "Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt" (Si cette règle aboutit à moins de 4 vice-présidences, il est possible de porter ce nombre à 4).

Première possibilité, le comité du syndicat/PETR peut délibérer pour réduire le nombre de Vice-présidences (à prévoir à l'ordre du jour), ne pas remplacer le Vice-président démissionnaire, et faire remonter tous les autres Vice-présidences restants d'un rang (il faudra dans cette hypothèse diminuer l'enveloppe indemnitaire globale (cf. article [L. 5211-12 du CGCT >>](#)).

Seconde possibilité, procéder à une nouvelle élection, au scrutin secret à la majorité absolue à 3 tours, pour remplacer le Vice-président démissionnaire, seul celui-ci étant remplacé (en principe dans un délai de 15 jours), et non pas l'ensemble des Vice-présidences / du Bureau. S'agissant des conséquences de son remplacement sur l'ordre du tableau, en vertu de l'article [L. 2122-7-2 du CGCT >>](#) (a priori également transposable), "... quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, (...) le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants (...)" (dans ce cas, il n'y aura pas forcément de modification des indemnités, sauf si le tableau récapitulatif annexé à la délibération sur les indemnités était nominatif, auquel cas mieux vaut le modifier par sécurité juridique). Attention également à consentir de nouvelles délégations au nouveau Vice-président, les précédentes étant devenues caduques du fait de la démission du précédent.



Un syndicat mixte peut-il réaliser des prestations de service pour le compte de communes ?

Par dérogation au principe de spécialité, un syndicat mixte ou un PETR peut intervenir, soit pour des communes membres des EPCI FP membres du PETR, soit même pour des collectivités, et donc des communes non-membres, mais sous réserve de respecter certaines conditions cumulatives :

1° Une telle intervention n'est envisageable que si le syndicat est statutairement et expressément habilité pour le faire (il faut donc une clause ou un article ad hoc dans les statuts de la structure).

2° Cette intervention doit ensuite présenter un caractère annexe, et accessoire, par rapport aux missions et compétences exercées par le groupement pour le compte de ses membres. En outre, elle doit présenter un lien avec les compétences transférées au syndicat, ce qui est à apprécier au cas par cas, en fonction de l'objet de la prestation souhaitée.

3° Une telle intervention doit donner lieu à l'établissement d'une convention, approuvée par les organes délibérants de la structure et de la commune, et, d'un point de vue budgétaire, il est nécessaire de prévoir un budget annexe (article [L. 5211-56 du CGCT >>](#)).

4° Enfin, si cette intervention est effectuée à titre onéreux / non gracieux, il faut vérifier, préalablement à la passation de la convention, si les règles de la commande publique et les dérogations possibles sont envisageables (notamment au vu des possibilités des contrats de coopération "public-public" prévues par le code de la commande publique, article [L. 2511-6 code de la commande publique >>](#)).

ENQUETE

Conseil de développement

Instances de participation locale, les conseils de développement accueillent des acteurs socio-économiques locaux, des habitants, des personnalités qualifiées et peuvent, selon les cas, inclure ou non des élus du territoire.

Après 20 ans d'évolutions législatives, leurs missions se sont stabilisées autour de :

- La contribution à l'élaboration, le suivi, l'évaluation et la révision du projet de territoire
- L'émission d'un avis sur les documents de prospective et de planification du territoire
- La conception et l'évaluation des politiques locales en matière de transition écologique



Qui ?

Représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du Territoire de projet

Quoi ?

Instance de concertation et de participation citoyenne, elle invite les acteurs du territoire à définir collectivement ses priorités

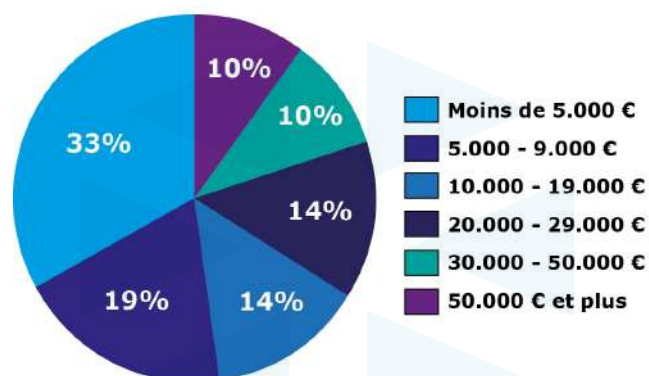
En un peu plus de deux décennies, les conseils de développement se sont solidement ancrés dans les paysages locaux. Ayant largement dépassé la seule consultation lors de l'élaboration du projet de territoire, ils sont devenus les lieux institués de la participation. Ils offrent ainsi à de nombreux acteurs un espace

d'échange, d'interconnaissance, de production du territoire et de contribution à la dynamique de développement local. Les transitions dans lesquelles doivent s'insérer les Territoires de projet devront s'appuyer sur cette instance.

Nos recommandations pour une relation conseil de développement - Territoire de projet forte :

- Favoriser une composition représentative de la diversité du territoire (âge, activité, géographique, etc.) et la parité par la promotion des candidatures/désignations des femmes
- Faciliter les temps d'échange avec les autres instances du Territoire de projet
- Désigner un élu délégué aux relations avec le conseil de développement pour suivre les travaux et affirmer l'intérêt porté à l'instance
- Associer le bureau ou la Présidence du conseil aux instances du territoire avec voix consultative
- Favoriser leur autosaisine
- Évaluer et renforcer la mobilisation/participation du conseil à l'élaboration des politiques publiques locales
- Encourager la mise à disposition d'un ETP pour son animation
- Doter le conseil de développement d'une ligne budgétaire et identifier les financements possibles (Région, opérateurs de l'État)
- Identifier les articulations possibles avec les autres espaces participatifs présents sur le territoire

Budget du conseil de développement



ANPP TERRITOIRES DE PROJET

.....

**253 adhérents et
la moitié des Régions métropolitaines**

Représenter

- > les **Territoires** auprès des pouvoirs publics, des Ministères, des Agences de l'État, des parlementaires (Assemblée nationale, Sénat, CESE et Parlement européen), mais également de grands opérateurs privés
- > les **Territoires** auprès de tout acteur du développement local public ou privé
- > les **Territoires** de projet à l'occasion de la trentaine d'auditions parlementaires et institutionnelles 2022

Animer

- > le **Réseau des Territoires de projet et partenaires** : Clubs, Commissions, Webinaires "Les Vendredis territoriaux"
- > les **Rencontres nationales** (EGPP ou RTPP) favorisent les échanges d'information et bonnes pratiques entre acteurs du développement local

Accompagner

- > les **Territoires de projet** dans la définition de leur **projet de territoire**, en produisant des notes d'informations, des décryptages législatifs et réglementaires, et en proposant des outils méthodologiques
- > les **Territoires de projet** par des réponses personnalisées aux questions juridiques, d'études et d'enquêtes menées auprès des territoires ou encore d'un Webmagazine, et par l'animation de réseaux sociaux, et d'un site Internet

Pour adhérer >>

Une équipe dédiée

Une gouvernance composée de 36 membres, présidée par Josiane CORNELOUP, une équipe de 5 agents, dirigée par Michael RESTIER, sont à votre écoute et pleinement mobilisées pour les Territoires de projet



Dans ce numéro, focus sur **Serge MECHIN, Vice-Président**

Président du Pays Loire Val d'Aubois (4 EPCI, 28.500 habitants) et conseiller régional Centre Val de Loire.
Issu du monde de l'industrie, il a été pendant 27 ans Maire de la commune de Torteron (18).

PARTENAIRES

Partenaires institutionnels



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



Partenaires locaux

